

Et pourtant ... Des heures de cours, particulièrement précieuses dans ces collèges, sont annulées pour que les intervenants bourrent le crâne des élèves avec de la propagande militaire et fassent la promotion du nucléaire en tant qu'arme de dissuasion. Des porte-clés «SENGAGER.FR» et des brochures titrées «Trouver sa voie, grandir au sein de l'armée de terre» sont distribués.

<https://www.sengager.fr/sites/sengager/files/2020-09/trouver-sa-voie.pdf>

### **PAS DE PRÉCRUTEMENT, VRAIMENT ?**

Les intervenants ne sont pas plus formés pour l'encadrement des enfants que ceux du SNU, et se permettent, pour certains, des propos déplacés et sexistes.

Sud Éducation Académie de Montpellier a été informée de l'existence de classes de défense dans les départements de l'académie (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées Orientales). Nous appelons les personnels à nous signaler tout projet de classe de défense :

**Contactez-nous à l'adresse e-mail de votre syndicat départemental SUD éducation**

**SUD ÉDUCATION ACADEMIE DE MONTPELLIER EXIGE L'ABANDON DES PARTENARIATS ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ARMÉE, DES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS À LA HAUTEUR DES BESOINS DE L'ÉCOLE ET UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION.**

**SNU NON  
Merci**



### **SUD éducation Aude**

14, boulevard Jean Jaurès  
11000 CARCASSONNE  
06 36 06 45 66  
aude@sudeducation.org  
<https://www.sudeducation11.fr/>

### **SUD éducation Gard-Lozère**

15, rue Auguste  
30000 NÎMES  
contact@sudeducation30.org  
<https://sudeducation30.org>

### **SUD éducation Hérault**

23, rue Lakanal  
34090 MONTPELLIER  
04 67 02 10 32  
syndicat@sudeducation34.org  
<https://www.sudeducation34.org>

### **SUD éducation Pyrénées-Orientales**

4 bis, avenue Marcelin Albert  
66000 PERPIGNAN  
06 84 89 01 17  
66@sudeducation.org  
<https://www.sudeducation66.org>



**SUD ÉDUCATION ACADEMIE DE MONTPELLIER  
DIT NON AU PRÉCRUTEMENT MILITAIRE  
DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !**

### **LE SNU, QU'ES AQUÒ ?**

Sous la double autorité du ministère de l'Éducation nationale et de celui des Armées, le Service National Universel est un dispositif gouvernemental lancé en 2019 par Gabriel Attal. Il s'adresse à des jeunes volontaires de 15 à 17 ans et se décline en :

- un « séjour de cohésion » de deux semaines, hors ou sur temps scolaire, encadré par des militaires à la retraite et des personnels de l'éducation nationale et de l'éducation populaire,
- une « mission d'intérêt général » dans une association ou une institution publique de 12 jours consécutifs ou de 84 heures réparties,
- une période facultative « d'engagement » de 3 mois minimum.

### **DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA NATION !**

Faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle, favoriser la mixité sociale, ou encore agir pour une société solidaire : les objectifs affichés sont admirables !

Mais un rapport du Sénat de juin 2022 en définit clairement les objectifs réels : il s'agit «*dans une logique de contribution à l'esprit de défense, d'informer les jeunes des perspectives de carrière dans les armées et la gendarmerie, et des besoins des forces de réserves, la professionnalisation imposant un effort particulier pour susciter des vocations*».

### UN PROJET IMPOPULAIRE...

D'abord expérimenté dans 13 départements, le SNU s'est étendu à tout le territoire en 2020. Tout est envisagé pour imposer ce projet impopulaire. Pour l'heure, le gouvernement hésite encore entre l'incitation et l'obligation. Inciter à participer au dispositif en le valorisant dans Parcoursup, en finançant le BAFA et l'examen du code de la route, ou bien le rendre obligatoire pour pouvoir les valider? Et pourquoi ne pas faire un chantage au BAC ?

Le nombre de volontaires ridiculement bas pousse le gouvernement à passer par une instrumentalisation de l'école. En juin 2023, il annonce la mise en place du SNU sur le temps scolaire pour tous·tes les élèves de seconde générale et de première année de CAP. Les séjours de 12 jours se feront dans le cadre de projets pédagogiques (« classes d'engagement »). Imposer le SNU à l'école permet au gouvernement de déverser toute sa propagande militariste à un public captif afin de fabriquer du consentement à l'autoritarisme et à la violence. Progressivement, on met en place une nouvelle forme de service militaire, outil de mise au pas bien connu par le passé.

### ... ET MALTRAITANT POUR LES JEUNES...

Les encadrant·es issues des corps d'armée ne sont pas formé·es pour s'occuper d'adolescent·es, que le cadre d'accueil militaire met en danger.

Insolations, évanouissements, déshydratations, crises de panique, crises d'épilepsie, hospitalisation en urgence... Les scénarii se répètent d'année en année. Politis a révélé des cas de « harcèlement sexuel, propos racistes, humiliations et gestes déplacés » qui auraient été commis par deux cadres de séjours de cohésion en 2022.

### ... QUI PRIVE L'ÉCOLE DE MOYENS

Outre le fait que c'est un coup porté aux heures dévolues aux apprentissages, ce dispositif coûte cher et prive l'école de moyens. Le rapport des inspections générales a évalué entre 2,4 et 3,1 milliards par an le coût du SNU généralisé à une tranche d'âge. L'Éducation nationale manque de moyens. Allouer un tel budget au SNU serait un gaspillage indécent.



### CLASSES DE DÉFENSE, ATTENTION : DANGER !

Les classes de défense et de sécurité globales sont un dispositif qui s'adresse surtout à des collégien·nes et parfois à des lycéen·nes. Elles sont présentées comme des projets pédagogiques interdisciplinaires en partenariat avec des unités militaires dont l'objectif est de «contribuer à la cohésion nationale, promouvoir l'esprit de défense, et **garantir l'attractivité des métiers des armées**».

Elles ont été créées en 2005 afin de resserrer le lien armées-jeunesse pour compenser la chute du recrutement due à la suppression du service militaire en 1997, et se sont institutionnalisées en 2016 suite aux attentats de 2015. En 2021, 475 classes de défense sont recensées, et en 2023, Gabriel Attal décide de généraliser le dispositif, considéré comme une priorité nationale, avec la volonté, à court terme, d'en doubler le nombre et de couvrir tout le territoire national.

Les classes de défense s'adressent en priorité aux enfants issus des classes sociales les plus démunies (les plus sacrificables?), «par une identification précise des publics scolaires qui doivent en bénéficier de manière prioritaire» au nom de «l'égalité des chances» (cf Protocole du 16 décembre 2021) : priorité aux établissements situés en réseau d'éducation prioritaire ou en zone rurale isolée.

Comme le SNU, la classe de défense a, dans un premier temps, été une proposition adressée aux élèves et à leurs parents mais, de même que le SNU, elle n'attire pas suffisamment de volontaires. Depuis la rentrée 2023, des classes sont constituées d'élèves qui ne l'ont pas choisi, sans le consentement de leurs parents.

La présentation des objectifs du dispositif par les directions d'établissements à l'attention des parents montre à quel point elles ne sont pas à l'aise avec ce qu'elles imposent aux élèves qui, pour certains, n'ont même pas encore 13 ans : «nouer une collaboration heureuse permettant de donner du sens aux enseignements, renforcer l'acquisition des valeurs et favoriser l'ouverture culturelle des élèves». Elles se sentent obligées de préciser qu'« il ne s'agit pas de donner une dimension militaire aux apprentissages et encore moins de faire du prérecrutement pour les armées ».